



Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie de la Côte-Nord

**PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES SOUHAITANT RÉALISER
UNE INITIATIVE DE MOBILITÉ ACTIVE ET SÉCURITAIRE SUR LEUR TERRITOIRE**

1. Contexte

La Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie de la Côte-Nord (TIRSHV) lance un appel de projets pour contribuer à la mise en œuvre de projets structurants en matière d’environnements favorisant les déplacements actifs et sécuritaires.

2. But du programme

Appuyer financièrement les organismes dans leur engagement et leur passage à l’action pour concrétiser ou bonifier des initiatives en matière de mobilité active et sécuritaire sur leur territoire.

3. Objectifs du programme

- Soutenir financièrement des actions pour augmenter le nombre de personnes qui adopteront des moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle;
- Soutenir financièrement des actions qui vont accroître la sécurité réelle et perçue dans les déplacements actifs.

4. Exemples de projets pouvant être appuyés financièrement

<p>Mise en place d’actions rapides à petite échelle et à faible coût pour tester des aménagements auprès de la population, les modifier au besoin et les rendre ou non pérennes après essai.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de « rue-école » ou « rue scolaire » pour limiter ou empêcher temporairement la circulation aux véhicules d’un tronçon de rue qui mène vers l’école; • Fermeture de rue à la circulation automobile ou piétonnisation complète de la rue (ex. : lors des fins de semaine, jours fériés); • Aménagement pour encourager et faciliter les déplacements actifs des personnes à mobilité réduite (ex. : ajout de mobilier urbain permettant le repos lors des déplacements à des endroits stratégiques); • Idéation et/ou planification de sentiers ou d’espaces verts pour relier différents secteurs ou quartiers; • Aménagement de parcours temporaires d’éducation cycliste proposant aux enfants, à leur échelle, des mini-panneaux et de mini-rues pour apprendre à pédaler comme des grands, mais aussi des modules de jeu pour avoir du plaisir et devenir plus habiles sur deux roues (Parcours éducatif cyclomini – Vélo Québec); • Aménagement temporaire favorisant le transport actif pendant la saison hivernale (ex. : déneigement des pistes de vélo, maintien des balises pour assurer la protection des cyclistes, maintien de supports à vélo pendant la saison froide).
<p>Mise en place d’un système de prêt de vélos et/ou de remorques à vélo gratuit ou à faible coût, en complémentarité avec le programme d’aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du Ministère des Transports et de la mobilité durable.</p>	



Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie de la Côte-Nord

5. Nouvelle date limite pour présenter un projet : Au lieu du 15 janvier c'est le 31 janvier 2024, 16 h.

6. Échéancier de mise en œuvre des projets

Les projets devront être entièrement réalisés avant le 31 mars 2025. Les redditions de compte seront recevables jusqu'au 30 avril 2025.

7. Enveloppe budgétaire du programme

Sous réserve des fonds attribués à la TIRSHV, une enveloppe non récurrente de 85 000\$ est attribuée à ce programme pour la région de la Côte-Nord.

8. Modalités de versement

À la signature de l'entente de soutien financier, selon le montant octroyé, 80 % de l'aide financière sera versé au promoteur. Le dernier 20% de l'aide financière sera versé à l'adoption de la reddition de compte du projet.

9. Admissibilité

Sont admissibles les organismes à but non lucratif en règle au Registraire des entreprises et qui exercent leurs activités au Québec. Dans les milieux où il y a peu ou pas d'organismes à but non lucratif, certains organismes publics (ex. : institutions scolaires, municipalités, etc.) pourraient être admissibles.

10. Dépenses admissibles

Directement associées à une initiative de mobilité active et sécuritaire, les dépenses admissibles sont :

- Coûts de main-d'œuvre, incluant les charges sociales;
- Honoraires pour des ressources d'expertise;
- Achat d'outils et de matériel directement reliés à la mise en œuvre du projet;
- Frais de déplacement;
- Frais d'administration (ex. : papeterie, services postaux);
- Frais de location de locaux pour la tenue d'activités ponctuelles (ex. : formation);
- Parties de la taxe de vente du Québec (TVQ) et de la taxe sur les produits et services (TPS) non remboursables (50 %) par Revenu Québec;
- Frais de gestion (maximum de 10 %).



Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie de la Côte-Nord

11. Dépenses non admissibles

- Achat, rénovation ou construction d'infrastructures;
- Véhicules à moteur;
- Frais de fonctionnement régulier de l'organisme;
- Remboursement de dettes ou d'emprunt;
- Parties de la TVQ et de la TPS remboursables (50 %) par Revenu Québec.

12. Critères de sélection

Pour être retenus, les projets devront contribuer au développement et à la réalisation d'actions favorisant la pratique de la marche, du vélo ou de tout autre mode de transport actif.

13. Formulaire et processus

Pour demander une aide financière, le promoteur devra remplir et signer le formulaire prescrit, accompagné d'une résolution de l'organisme déléguant une personne responsable pour signer le formulaire et les autres documents requis.

Le formulaire doit être transmis au plus tard le lundi 15 janvier 2024, 16 h 00, par courriel l'adresse suivante : brousseau.jude@urlscn.qc.ca .

L'équipe de la TIRSHV procédera à l'analyse des projets et une réponse sera acheminée aux promoteurs avant le 31 janvier 2024.

Les dépenses admissibles pourront être considérées à partir du 15 janvier 2024.

La reddition de compte comprendra :

- Un résumé des activités réalisées;
- Les résultats atteints par l'initiative faisant l'objet de l'aide financière;
- Un rapport financier;
- Les pièces justifiant les dépenses encourues et payées par l'aide financière accordée.

Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie de la Côte-Nord

14. Engagements du promoteur

- L'organisme qui reçoit une aide financière s'engage à réaliser le projet tel qu'approuvé et à n'y apporter aucune modification majeure qui pourrait en altérer le caractère ou la qualité sans l'autorisation de la TIRSHV;
- Dans le cas où le promoteur désirait modifier, annuler ou reporter le projet, il devra en faire la demande à la TIRSHV dans les meilleurs délais. La TIRSHV disposera par la suite de 20 jours ouvrables pour donner suite à la demande;
- Le promoteur devra mentionner la contribution de la TIRSHV dans ses communications associées au projet retenu. Une trousse sera fournie à cet effet;
- Avec le soutien de la TIRSHV, le promoteur caractérisera le projet réalisé dans la perspective de pouvoir le faire connaître et transférer les connaissances acquises notamment dans le cadre du prochain Forum régional « À vive allure » qui se tiendra au printemps 2025.

15. Aide à la rédaction d'un projet

Pour faciliter la rédaction d'un projet, selon les territoires, vous pouvez communiquer avec les personnes-ressources suivantes :

Haute-Côte-Nord Julie Bourgeault (en poste à compter du 4 décembre)	julie.bourgeault.09cisss@ssss.gouv.qc.ca
Manicouagan Marie-Hélène Fournier	marie-helene.fournier.09cisss@ssss.gouv.qc.ca 418-296-2572 #315202
Caniapiscou Noémie Gaudreault	noemie.gaudreault.09cisss@ssss.gouv.qc.ca 418 287-5461 #712211
Port-Cartier Jasmine Lavoie	jasmine.lavoie.09cisss@ssss.gouv.qc.ca 418 766-2572 #443231
Sept-Îles Noémie Gervais	noemie.gervais.09cisss@ssss.gouv.qc.ca 418-962-2572 # #414128
Minganie Amélie Landry	amelie.landry.09cisss@ssss.gouv.qc.ca 418 538-2212 #542279
Basse-Côte-Nord (Golfe-du-Saint-Laurent) Patrick Burk	patrick.burke.09cisss@ssss.gouv.qc.ca 418 461-2144 #611234